



Communiqué de presse

Berne, le 23 décembre 2024

Bougies sur le sapin de Noël : le CIPI met en garde contre le danger d'incendie

Des bougies allumées sont certes de toute beauté, mais elles présentent toujours un risque d'incendie. Et si elles se trouvent sur le sapin de Noël, le danger est particulièrement élevé. Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI explique comment réduire considérablement les risques pendant les fêtes.

Si une bougie allumée se renverse sur un sapin de Noël sec, celui-ci peut s'enflammer en quelques secondes seulement. Comme il est d'usage de placer le sapin dans le salon, le feu peut rapidement se propager à d'autres objets combustibles, tels que les canapés, les rideaux ou les meubles. C'est ainsi qu'une soirée tranquille peut très rapidement virer à la catastrophe. Les bougies et guirlandes à LED offrent une bonne alternative aux bougies de cire, et elles sont surtout sans danger.

Le CIPI conseille de prendre les mesures de sécurité suivantes avec votre sapin de Noël :

- En attendant de décorer le sapin, il convient de l'entreposer dans un lieu frais, à l'abri du vent, des rayons du soleil et du gel.
- Installer le sapin le plus tard possible dans l'appartement et ne pas le placer à proximité d'un radiateur ou d'une cheminée.
- Observer une distance suffisante par rapport aux matières textiles, aux décorations et aux autres matériaux inflammables.
- Utiliser un pied pour sapin de Noël afin que l'arbre soit stable et qu'il ne puisse pas basculer. Remplir le pied d'eau et ajouter jusqu'à deux litres d'eau par jour.
- Ne jamais quitter des yeux les bougies allumées.
- Comme les branches de sapin se courbent avec le temps, il faut régulièrement vérifier que les bougies sont encore bien fixes et qu'elles sont suffisamment éloignées des branches.
- Lors du déballage des cadeaux, il faut faire particulièrement attention à ce que le papier cadeau ne prenne pas feu. Prévoir un seau d'eau ou un extincteur près du sapin de Noël.

En cas d'incendie, alertez immédiatement les sapeurs-pompiers (numéro d'urgence 118). Ce n'est qu'après avoir mis les personnes et les animaux en sécurité que vous pouvez tenter d'éteindre par vous-même les incendies de petite taille. L'important est de ne jamais se mettre en danger.

L'ensemble des informations autour du thème de la sécurité à Noël peuvent être consultées sur le site Internet du CIPI bfb-cipi.ch/feter-en-securite.

**Contact presse :**

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI

T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies ainsi que des dommages qu'ils causent aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif. Son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Les actualités du CIPI en matière de prévention incendie peuvent aussi être suivies sur les médias sociaux.

